

contribué de façon appréciable à gonfler les ventes de services de transport aérien des entreprises sous contrôle étranger au Canada pendant la période de référence. Depuis 1988, les ventes de services de transport aérien par les sociétés étrangères affiliées ont triplé, pour atteindre 627 millions de dollars en 1997, alors qu'elles n'étaient que de 195 millions en 1988. De ce fait, la part des ventes par les entreprises étrangères dans l'industrie canadienne du transport a atteint 4,6 p. 100 en 1997, comparativement à 2,4 p. 100 en 1988¹⁴. Par contre, comme nous l'avons mentionné, les événements récents remettent en question la valeur des données antérieures.

Services de voyage

À des fins d'analyse, nous regroupons plusieurs catégories de services pouvant être considérés comme des services de voyage. Les plus importantes catégories sont les services d'hébergement et de restauration, deux catégories importantes dans les comptes entrées-sorties. De plus, nous distinguons des « services domestiques et personnalisés » la plus importante composante de la location de voitures et de matériel et reléguons les petites composantes restantes dans la catégorie « divers ». Nous avons aussi enlevé des entrées-sorties la catégorie « autres services » pour la remplacer par deux sous-catégories reliées au voyage : les services de voyage et les services de stationnement et autres.

Le commerce de ces services se fait par le mode 2 lorsque les clients voyagent à l'étranger. Ces industries comptent beaucoup d'emplois mal rémunérés et peu spécialisés. Par contre, une des caractéristiques distinctes de ces emplois liés aux services est qu'ils ne sont pas soumis à une concurrence salariale directe de la part des pays à faibles salaires, comme c'est le cas dans le commerce des marchandises, parce que les industries des services ne sont pas aussi mobiles que beaucoup de leurs homologues peu spécialisées dans l'industrie de fabrication.

¹⁴ Pour une analyse détaillée de cette question, voir « L'accord Ciel ouvert » canado-américain : trois ans après » par S. Dubey et F. Gendron, Statistique Canada, n° de catalogue 87-003-XIB, 1999.